

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23- 0022761

Optique *197434* Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : *5730* Société : *RAM*

Actif Pensionné(e) Autre :

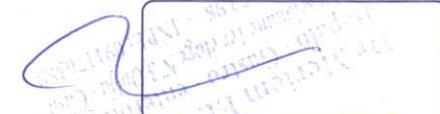
Nom & Prénom : *BENSAIEK MOSTAFI*

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : *06 63 65 34 74* Total des frais engagés : *1157,20* Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : 

Date de consultation : *08/01/2011*

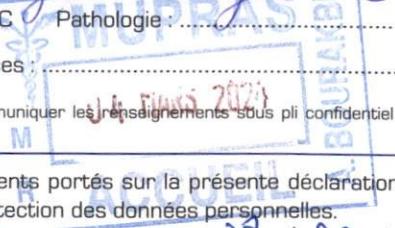
Nom et prénom du malade : *Allal Ben Abdellah* Age : *66*

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : *Pathologie diabétique*

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : *MUPRAS*

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : *Chute*

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle. 

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : *CNA* Le : *08/01/2011*

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08/01 2011	C		GR	GR

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr. TOUM BENCHEKOUN Awaif <u>PHARMACIE ALMOUWATEN</u> Lotissement Annasim Lot. 194 Lissasfa - Casablanca 052 90 97 34	08/01/24	1.157,20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient
			COEFFICIENT DES TRAVAUX
			MONTANTS DES SOINS
			DEBUT D'EXECUTION
			FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram illustrates a dental arch with teeth numbered 1 through 8 in each quadrant. The quadrants are labeled as follows:

- D**: Lower-left quadrant.
- H**: Upper quadrant.
- B**: Lower-right quadrant.
- A**: Upper-right quadrant.

[Création, remont, adjonction]
ctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

SPÉCIALISTE

Maladies de l'Appareil Digestif
foie-estomac-intestin-vesicule biliaire
hémorroïdes-fissure-fistule
Diplômée de la faculté de médecine de casablanca
Membre de la société nationale
française de gastro-entérologie
Echographie-gastroscopie-coloscopie
Proctologie médicale et chirurgicale



إختصاصية

في أمراض الجهاز الهضمي
الكبد-المعدة-المراة-المعاء
البواسير-أمراض المخرج
خريجة كلية الطب بالدار البيضاء
عضوة بالجمعية الوطنية الفرنسية لأمراض الجهاز الهضمي
الشخص بالصدى الشخص بالمنظار
جراحة المخرج

Casablanca, le :

08 / 09 / 2020

Mme Bensell K amadine

43

16P+2

- cure forte

PPV: 49,60 DH
LOT: 23G11
EXP: 07/2026

PPV: 49,60 DH
LOT: 23G11
EXP: 07/2026

PPV
34DH00

ampoule / 15g / 3 mois

osmoline

34,00 LC à s / j (2 h enr
283,00 / 3 / 3 - al crozine (500 mg
medicament)

PPV: 293,00 DH

PPV: 293,00 DH

PPV: 293,00 DH

Dr. TOUM BENCHEROUN Awatif
PHARMACIE ALMOUWATEN
Lotissement Annassim Lot. 192
Lissasfa - Casablanca
Tél: 0522 90 97 34

Selouane, 1er étage N°3 bd moulouya oulfa hay hassani 20220 - Casablanca
72 98 / WhatsApp: 06 64 49 95 23 / E-mail: cabinet.elouardi@gmail.com

FERSANG
LOT: 528028
EXP: 10/2026
PPC: 145.00 Dhs

Dr. TOUM BENCHEROUN Awatif
PHARMACIE ALMOUWATEN
Lotissement Annassim Lot. 192
Lissasa - Casablanca
Tél: 0522 90 97 34

1. 157,2

14-06-22 09:27:28 - INP
All rights reserved. It is illegal to copy or
distribute this material without prior
written permission of the author.
Hypno - Gérald - Hypnose
Dr. Michel Lévy